



Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 122 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 10 octobre 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Suite à mes lettres datées des 1er, 5, 7, 12, 14 et 19 septembre et des 2 et 10 octobre 2000 (A/55/345 et Add.1 à 7), j'ai l'honneur de vous informer que Saint-Vincent-et-les Grenadines ont fait le versement nécessaire pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi A. **Annan**